



PRÉFET DE L'ESSONNE

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

BUREAU DES ACTIONS INTERMINISTÉRIELLES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement de la ZAC de la Croix Ronde à Epinay-sur-Orge

Par arrêté n° 2016/SP2/BAIE/008 du 11 février 2016 le Préfet de l'Essonne a prescrit l'ouverture sur le territoire de la commune d'Epinay-sur-Orge de l'enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC de la Croix Ronde, à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet et à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la commune d'Epinay-sur-Orge.

Cette enquête est régie par les dispositions du code de l'environnement et comporte une étude d'impact qui a été soumise à l'autorité environnementale.

L'enquête publique se déroulera du **7 mars au 8 avril 2016 inclus**.

Pendant toute la durée de l'enquête, des informations peuvent être demandées à : Grand Paris Aménagement – Département interventions foncières – 195 rue de Bercy – 75582 PARIS Cdex 12.

Monsieur Jean-Claude DOUILLARD, cadre transport en retraite, est nommé commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal administratif de Versailles, ainsi que M Jean-Pierre REDON, directeur départemental de l'équipement en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour la conduite de cette enquête.

Dès publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête à l'adresse suivante : sous-préfecture de Palaiseau, bureau des actions interministérielles et de l'environnement, avenue du général de Gaulle, 91120 Palaiseau.

L'étude d'impact et son résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet des services de l'État en Essonne : www.essonne.gouv.fr (rubrique publications légales\aménagement et urbanisme\aménagement).

Le dossier d'enquête, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale, le mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, en mairie, pendant toute la durée de l'enquête aux jours et heures suivants, à la mairie d'Epinay-sur-Orge : 8 rue de l'Église (91360) :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 08 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30,
Mercredi : de 08 h 30 à 12 h 00,
Samedi : de 08 h 30 à 12 h 00.

Les observations, propositions et contre-propositions du public sur l'utilité publique de l'opération pourront également être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, situé à la mairie d'Epinay-sur-Orge. Elles sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public aux jours et heures suivants :

Lundi 07 mars 2016 : de 09 h 00 à 12 h 00,

Samedi 19 mars 2016 : de 09 h 00 à 12 h 00,

Mercredi 23 mars 2016 : de 09 h à 12 h 00,

Jeudi 31 mars 2016 : de 14 h 30 à 17 h 30,

Vendredi 8 avril 2016 : de 14 h 30 à 17 h 30

A l'expiration de l'enquête, le commissaire enquêteur examinera les observations consignées et les communiquera au responsable du projet qui disposera de 15 jours pour y répondre. Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à la sous-préfète de Palaiseau son rapport et ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables..

Une copie du rapport et des conclusions sera tenue à la disposition du public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la sous-préfecture de Palaiseau (bureau des actions interministérielles et de l'environnement), ainsi qu'à la mairie d'Épinay-sur-Orge. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés pendant un an sur le site internet de la préfecture de l'Essonne, à l'adresse suivante : www.essonne.gouv.fr rubrique publications légales\aménagement et urbanisme\aménagement.